

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mercredi 14 octobre 2009

**Etaient présents :** M. Gérard PELAMATTI, Maire, DUGLAND, CARLIER, COSTE, METIVIER Melle PHILIPPON, Mmes JACOB, HUREAU et RENOULT.

**Etaient excusés :** M. BEAUFORT (pouvoir à M. Dugland), Mme VAILLANT (pouvoir à M. Carlier)

La séance est ouverte à 19h30. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER

### **1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2009. Signature du registre.

### **2/ Délibérations**

- a) **Rénovation des luminaires par l'USEDA (tranche 2010):** L'USEDA propose de rénover en 2010, 13 luminaires en direction de la Fraîche Fontaine, la création d'un éclairage renforcé sur le passage piéton du pressoir emprunté par de nombreux enfants et parents et la remise en état de 2 luminaires côté Mont St Père (points d'éclairage vétustes) Le montant des travaux est de 8887,99 € dont 4772,57 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la délibération autorisant l'USEDA à effectuer les travaux conformément au devis prévu.
- b) **IAT :** Suite à la révision du calcul des montants de l'IAT versée aux employés communaux décidée au précédent Conseil Municipal, la Trésorerie nous a fait remarquer qu'aucune revalorisation n'avait eu lieu depuis janvier 2006 alors que la délibération prise par nos prédécesseurs, prévoyait la « révision selon les textes en vigueur », notamment la prise en compte de l'évolution de la base annuelle de calcul depuis cette date. M. Carlier, adjoint chargé des employés communaux propose de procéder à cette régularisation pour la période 2006 –2009. Le conseil Municipal approuve cette décision et mandate M. Carlier pour étudier avec Mme la Trésorière Principale de Château-Thierry les modalités de cette régularisation.

### **3/ Motions**

- a) **Motion portant sur la modification de statut de La Poste :** Lecture faite de la proposition de motion présentée par le Conseil Municipal de Château-Thierry. Cette motion attire l'attention sur les risques de privatisation de La Poste pouvant entraîner à terme une dégradation des missions de Service Public qui lui sont confiées. La motion est adoptée à l'unanimité.
- b) **Motion portant sur la suppression de la Taxe Professionnelle et ses conséquences en lien avec le projet de réforme des Collectivités Territoriales :** Lecture faite de la proposition de motion présentée par le Conseil Municipal de Château-Thierry. Cette motion dénonce les attaques contre les communes, intercommunalités, département et régions mettant à mal la démocratie locale et les services public mais également, par la suppression de la Taxe Professionnelle, la mise à mal de leur ressources financières. Cette dernière mesure entraînera une perte financière de l'ordre de 2500 € sur le budget de la commune, voire plus, mais également un transfert de charges vers les contribuables par le biais des Impôts Locaux afin de pouvoir faire face aux investissements (50 % financés par le budget communal au lieu de 20% actuellement) Le conseil Municipal estime que ces deux

réformes sont incompatibles avec le bon fonctionnement de la commune. La motion est adoptée à l'unanimité.

#### **4/ Dossiers en cours**

- a) **Transports urbains et scolaires** : Après la reprise de la compétence transport par la CCRCT et la dissolution du SITUACT, la Communauté de Commune a fait le point sur le financement des transports urbains et scolaires dont elle est désormais en charge.  
M. le Maire fait un historique sur le fonctionnement et le financement du SITUACT depuis sa création en 1995. Au moment de sa dissolution, le budget du SITUACT est déficitaire d'environ 80000 € (dont 12000 € concernant l'étude effectuée par le cabinet TRANSORCO chargé de faire des propositions sur la réorganisation future des transports urbains sur les 24 communes de la CCRCT)  
Dans ce budget apparaissent aussi 47000 € au titre des 3 transports scolaires dont le SITUACT était en charge. La CCRCT est en droit, si elle le souhaite, de demander aux communes concernées de financer ces transports. Si tel était le cas, la commune de Gland aurait à supporter une dépense de 15500 € environ à l'année pour le ramassage scolaire. Pour le moment aucune décision n'est prise mais nous devons anticiper l'éventualité d'une telle dépense.
- b) **Budget de la CCRCT** : Face à la disparition envisagée de la Taxe Professionnelle qui représente une part non négligeable des ressources de la Communauté de Commune, un audit est en cours par le cabinet Mazars pour anticiper cette perte de revenus et étudier des pistes qui permettront à la CCRCT de faire face aux dépenses déjà engagées sur divers projets (piscine, etc.) Un séminaire « finance » aura lieu lorsque l'étude sera terminée.
- c) **Financement des écoles privées** : La commune avait été sollicitée en début d'année par l'école privée Ste Marie Madeleine, pour financer les frais de scolarité de 3 enfants de la commune. Nous avons refusé de verser ces sommes, la commune disposant d'une école publique (regroupement Brasles Gland)  
L'association des Maires de France est intervenue au plus haut niveau de l'Etat pour lever l'ambiguïté qui régnait. Un accord s'est fait au niveau national entre les parties (gouvernement, public, privé) Désormais, les communes qui sont en mesure d'offrir une école publique aux enfants, ne sont plus tenues de verser les frais de scolarité à l'école privée. C'est notre cas et nous avons raisonné sur cette base. Nous étions donc bien en droit de refuser ce paiement.
- d) **Cérémonie du 11 novembre** : M. Métivier est chargé de l'organisation matérielle de la cérémonie.
- e) **Repas du CCAS** : Fixé au 6 décembre. Une réunion sera convoquée prochainement pour les détails pratiques (choix du traiteur, colis, inscriptions, etc.)
- f) **Fête de Noël** : Fixée au 20 décembre après-midi. Un recensement des enfants sera fait en vue de la commande des cadeaux. Melle Philippon et Mme Vaillant sont mandatées pour effectuer la commande. Le conseil municipal décide d'allouer un montant de 7 € par enfant. M. Carlier est chargé de l'organisation matérielle de la fête.

#### **6/ Informations diverses :**

- a) **Opération « Brioches »** : La collecte a rapporté la somme de 960,80 € qui a été versée par le Dr Bonnet à l'APEI de Château-Thierry. Les sommes collectées serviront au financement d'une aire multisports à destination des personnes handicapées accueillies par l'APEI

- b) **Décès** : M. le Maire informe le conseil Municipal du décès de M. Faroy.
- c) **Commission Cadre de Vie** : La commission se réunira le 23 octobre 2009 pour la commande des fleurs et l'organisation matérielle en vue de leur remplacement.
- d) **Foyer Rural** : Organisation du Marché de Noël : Réunion le 30 octobre 2009 à 18h pour l'organisation pratique.
- e) **Théâtre** : Mme Bloch invite les habitants de Gland et les enfants à la présentation de deux spectacles qu'elle répète actuellement avec des artistes en résidence. Une information sera distribuée à l'ensemble de la population.
- f) **Mur de la Sente des Graviers** : La propriétaire des terrains situés en partie inférieure de la sente des graviers se propose de remettre en état le mur de soutènement. Avant tous travaux, une rencontre s'avère nécessaire pour une bonne coordination entre la commune, propriétaire de la voie et la propriétaire. Dossier à suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.